

M. LANDERYOU: A propos des emprunts que l'article autorise l'Etat à contracter je ferai remarquer que notre capacité de payer ne vas pas de pair avec notre dette grandissante. Comparez 1937 à 1927.

Des VOIX: A l'ordre.

M. LANDERYOU: Nous constatons que le revenu annuel du Canada a diminué de \$1,230,000,000.

M. le PRÉSIDENT: Je voudrais dire à l'honorable député que le discours qu'il essaye de prononcer dans le moment serait bien à sa place dans un débat sur le budget, mais il ne peut pas le prononcer sur l'article 17.

M. LANDERYOU: Monsieur le président, je comprends que nous allons emprunter 29 millions de dollars en vertu de cet article et est-ce que cela ne fera pas augmenter la dette et les impôts de notre pays? La chose est bien certaine et si je ne puis pas exprimer mon opinion sur l'effet que produira cet emprunt sur la sécurité économique du Canada, je pense bien alors que personne ne pourra se conformer au règlement dans cette Chambre.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député aura tout le temps voulu plus tard, au cours de la session, pour discuter cette question.

M. LANDERYOU: Je n'en doute pas, mais je tâche d'établir mon droit de discuter cette question maintenant que nous examinons cet article.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. J'ai rendu ma décision et je prie l'honorable député de s'y conformer.

M. WOODSWORTH: Monsieur le président, sur la question de règlement, bien que je n'aie aucune confiance dans certains principes monétaires exposés par quelques honorables députés qui se trouvent à ma gauche, il me semble que l'honorable député a le droit, en vertu du règlement, de discuter l'effet que produira un emprunt pour lequel on demande une autorisation en vertu de cet article. Nous ne pouvons pas tout simplement mettre de côté les principes qui ne nous plaisent pas. Nous devrions faire preuve d'un peu de justice dans l'application des articles du règlement de la Chambre et je crois que l'on peut bien difficilement empêcher de cette manière l'honorable député d'exprimer son opinion.

L'hon. M. DUNNING: Je veux tout simplement dire à l'appui de votre décision, monsieur le président,—et tout le monde sait que je ne veux pas empêcher la discussion en temps et lieu de tout principe monétaire,—que si nous devons interpréter le règlement

comme signifiant que lors de l'étude d'un article ou d'un bill quelconques comportant la dépense de deniers publics, parce que cette dépense donne lieu à un déficit qui ne peut être comblé que par un emprunt, il est régulier de discuter alors tout ce qui a trait aux finances de l'Etat de la manière dont on le fait lors du débat sur le budget ou lors d'une motion demandant à la Chambre de se former en comité des subsides le lundi ou le mardi, ou encore en comité des voies et moyens le lundi et le mardi,—je dis donc que si nous permettons une discussion de ce genre lors de l'étude de tout bill comportant la dépense d'une somme quelconque, il est évident que nous allons rester ici en permanence. Ce ne sont pourtant pas les occasions qui manquent à l'honorable représentant de Calgary-Est (M. Landeryou). Il cherche plutôt l'occasion d'amorcer un vaste débat sur la dette publique. Je tiens à dire ici à l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) que si les règlements de la Chambre doivent être interprétés dans ce sens, nous pourrions entendre des discours de ce genre au moins chaque fois que la Chambre sera saisie d'un projet de loi comportant certaines dépenses. Il s'agit tout simplement ici de l'interprétation raisonnable du règlement, et je suis porté à croire que monsieur le président a raison de rendre cette décision au sujet de l'article du bill que nous discutons dans le moment.

M. LANDERYOU: L'autre jour j'ai demandé au ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie) si oui ou non il était en faveur de la politique financière qui serait appliquée en vertu de ce bill et il m'a répondu qu'il devait être en faveur. Qu'a-t-il voulu dire en affirmant qu'il devait être en faveur?

L'hon. M. MACKENZIE: Mes paroles parlent d'elles-mêmes.

M. LANDERYOU: Le ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie) qui prétend être, au point de vue économique, un tenant de la monnaie saine, a déclaré à la Chambre en 1925:

Je suis d'avis que nous devrions augmenter notre numéraire de 430 millions de dollars, ce qui peut être justifié au point de vue économique par l'amélioration des valeurs d'or, et nous servir de cette monnaie pour réduire notre dette nationale...

Puis, en une autre occasion, ce champion de la monnaie saine, de la monnaie scientifique a dit, au sujet de la régie exercée par le Gouvernement sur la Banque centrale, que c'était là...

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. Si l'honorable député ne s'en tient pas au sujet en dis-